

Rapport d'Orientations Budgétaires

Année 2024



Le rapport sur les orientations budgétaires constitue une étape fondamentale et légale dans la construction du budget de la collectivité.

Discuté en Conseil Municipal lors du débat d'orientations budgétaires, ce rapport permet d'exposer la situation financière de la Commune et les principaux objectifs poursuivis en matière de politiques publiques.

Le rapport détaille les projets pour l'année en cours en matière de fonctionnement et d'investissement. Dans la continuité du rapport présenté en 2023, le plan pluriannuel d'investissement 2023-2025 sera actualisé.

Le présent rapport doit être présenté en Conseil Municipal au maximum dix semaines avant le vote du Budget Primitif qui interviendra en mars 2024. Le projet de Budget Primitif sous nomenclature M57 sera communiqué à tous les conseillers municipaux au moins douze jours avant la convocation du Conseil Municipal qui l'étudiera.

I - Contexte économique et institutionnel

1 - Contexte économique

En 2023 l'économie mondiale a connu des trajectoires disparates en raison du contexte géopolitique. Ainsi, si l'Europe a accusé un lourd tribut sur ses dépenses énergétiques, les États-Unis ont connu une croissance plus élevée, portée notamment par la consommation des ménages et l'endettement. La croissance chinoise, bien que positive, s'établit toujours en dessous de sa tendance d'avant crise sanitaire, l'investissement et le marché immobilier semblant moins porteurs qu'auparavant dans le pays.

En 2024 le principal risque qui pèse sur l'économie reste le contexte géopolitique mondial. De la persistance et de l'intensité des conflits dépendent notamment les prix des matières premières (énergie, alimentation, construction), le volume des investissements sur les places boursières mais aussi le comportement des ménages sur l'épargne et la consommation. La guerre en Ukraine, le conflit entre Israël et le Hamas, ou plus récemment les tensions en Mer Rouge, pour ne citer que ces exemples, seront particulièrement scrutés par les économistes pour leurs impacts sur l'économie mondiale.

S'ajoute à ce contexte une année 2024 où 60% du PIB mondial seront concernés par des élections. Scrutin européen pour les pays de l'UE en juin, mais aussi législatives en Inde et au Royaume-Unis, sans oublier les élections présidentielles russes et américaines : les périodes pré-électorales et post-électorales peuvent engendrer des incertitudes sur les marchés et sur la consommation des ménages.

En France plus spécifiquement, après le pic atteint mi-2022, l'inflation 2023 devrait redescendre autour de 5% selon l'INSEE. Cette décélération devrait se poursuivre avec une prévision de 2,5% à la mi-2024, validant l'hypothèse de l'éloignement d'une spirale inflationniste telle que dans les années 70.

Le ralentissement de l'activité sur les deux derniers trimestres de 2023 laisse présager une croissance très faible (+0,5%) sur les deux premiers trimestres 2024. Si la consommation globale des ménages est anticipée stable voire en légère hausse, les investissements devraient quant à eux reculer sous l'impact direct de l'augmentation des taux d'intérêts. Le secteur de la construction est particulièrement concerné.

L'INSEE note par ailleurs la fragilité des modèles de prévision (inflation, croissance, chômage...) compte-tenu de la forte volatilité des prix des énergies et de l'imprévisibilité de l'arbitrage des ménages entre consommation et épargne.

2 - Projet de Loi de Finances (PLF) 2024 et impacts sur les collectivités

Sur la base des données communiquées par le Gouvernement, le projet de loi de finances (PLF) pour 2024 table sur « une croissance de 1,4 %, et un taux d'inflation de 2,6 % ». La baisse du déficit en 2024 vise « un retour sous les 3% de déficit à horizon 2027 ». Pour atteindre cet objectif, le PLF 2024 prévoit notamment une « baisse des dépenses publiques » par la sortie progressive des mesures d'aide relatives à la hausse des prix de l'énergie. Enfin, le ratio de dette rapporté au PIB « se stabiliserait à 109,7 % en 2024 » si les hypothèses de croissances se réalisent.

La montée des taux continue de faire peser un poids important sur le budget de l'État. Les intérêts de la dette sont anticipés à la hausse, passant de 51,7 milliards d'euros en 2023 à 61 milliards d'euros en 2026. Dans le PLF 2024, la mission « engagements financiers de l'État », composée principalement de ces charges de la dette, représentera 60,8 milliards d'euros : il s'agit du second budget de l'État après la mission enseignement (64,2 milliards d'euros).

Comme le prévoit l'article 1518 bis du Code général des impôts (CGI), les valeurs locatives foncières seront revalorisées en 2024 en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) entre le mois de novembre 2022 et le mois de novembre 2023. Les bases foncières vont donc mécaniquement progresser de 3,9% en 2024 avant toute décision du bloc communal. Pour rappel cette revalorisation était déjà de 7,1% en 2023 sous la poussée du pic d'inflation 2022.

Concernant le seul volet des collectivités, le PLF 2024 semble signer la fin du « quoi qu'il en coûte » avec la fin des dispositifs de soutien financier aux collectivités (filet de sécurité et amortisseur) contre la hausse des prix de l'énergie et du point d'indice. Juvisy-sur-Orge n'était pas éligible à ces dispositifs par ailleurs.

Après une hausse de 320 millions d'euros en 2023, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) enregistrera une hausse de 220 millions d'euros en 2024. Selon le Gouvernement, « l'augmentation de la DGF des communes doit permettre à plus de 60% d'entre elles de voir leur DGF progresser en 2024 ».

Le PLF 2024 acte aussi la poursuite du verdissement des dotations d'investissement attribuées par l'État aux collectivités. Ainsi, 30% des projets financés par la DSIL et 20% de ceux bénéficiant de la DETR « devront être considérés comme favorables à l'environnement ».

Le fonds vert quant à lui va atteindre 2,5 milliards d'euros en 2024 afin de continuer à soutenir la transition écologique sous trois thèmes : la performance environnementale (rénovation énergétique, modernisation de l'éclairage public, etc.), l'adaptation au changement climatique (prévention des risques d'inondation, des feux de forêt, érosion du trait de côte) et l'amélioration du cadre de vie (zones à faibles émissions, mobilité, covoiturage, recyclage foncier des friches).

Enfin, les projets de rénovation énergétique des écoles bénéficieront, eux, d'une enveloppe conséquente pour rénover 2.000 écoles dès 2024 : les collectivités sont en attente de nombreuses précisions concernant cette annonce afin de connaître les modalités précises d'actions et de financement de la mesure.

3 - Contexte institutionnel

L'organisation territoriale actuelle place Juvisy-sur-Orge au sein de la Métropole du Grand Paris (MGP) et de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre (EPT GOSB). Leur fonctionnement ne reposant que sur les recettes fiscales économiques et des recettes fiscales indirectes issues des villes : ce système était appelé à évoluer, ne pouvant perdurer en l'état. A ce titre les recettes de contribution fiscale des entreprises (CFE) perçues jusqu'à présent par les EPT auraient dû être transférées à la MGP en 2024 : via le PLF 2024 ce transfert est reporté d'un an pour éviter l'effondrement des EPT. Ces derniers reverseront tout de même une partie de la dynamique de leur CFE à la MGP.

Depuis 2023, l'EPT GOSB a recours à un appel complémentaire aux FCCT des villes au-delà de la revalorisation de la part fiscalisée. Les travaux se poursuivent autour du pacte fiscal et financier entre les villes : les discussions doivent se dérouler en comité des Maires tout au long du premier semestre 2024. Ce pacte, s'il est approuvé par le Conseil Territorial, a notamment pour objectif de recalculer les montants des FCCT de chaque ville.

Les élus de Juvisy-sur-Orge, Madame le Maire et Monsieur Bénéteau, siègent dans le groupe minoritaire avec 13 autres villes sur les 24 que composent le territoire. Si la perspective d'un pacte fiscal et financier pourrait laisser entrevoir la stabilisation du montant des FCCT, les choix de gestion actuels interrogent sur les perspectives financières à moyen et long terme. Seule une réforme du cadre institutionnel du Grand Paris permettra de donner aux villes les moyens des ambitions portées pour les habitants et un service public de qualité.

Le Département de l'Essonne quant à lui a adopté le 18 décembre dernier son budget dans un contexte de perte d'autonomie fiscale et de forte baisse des droits de mutation à titre onéreux (DMTO). La collectivité a ainsi dû resserrer son action autour des compétences collège, social/handicap, le SDIS mais aussi revoir son PPI. L'engagement de construction d'un nouveau collège à Viry-Châtillon qui doit permettre d'accueillir notamment les élèves de Juvisy sera tenu, ce dernier apparaît dans le PPI. Par ailleurs, le Département maintient son soutien aux villes par l'intermédiaire de subventions d'investissement (enveloppe de 22 millions d'euros).

II - Bilan financier succinct de l'exercice 2023

Cette partie du rapport a pour objectif de donner les grands agrégats de l'année qui vient de s'achever. Au moment de la rédaction du rapport, ces données sont en cours de finalisation entre le service financier et la trésorerie. Un point plus détaillé avec les données définitives sera fait au moment du Compte Administratif 2023 qui sera voté en même temps que le Budget Primitif 2024 lors d'un prochain Conseil Municipal qui sera organisé au mois de mars.

De manière synthétique, le résultat prévisionnel de l'exercice est estimé à 7,8 millions d'euros en fonctionnement. Une fois le besoin de financement de la section investissement couvert (3,5 millions d'euros), 4,3 millions d'euros seront proposés en report sur le fonctionnement sur l'exercice 2024.

1 - Une inflation impactant fortement les charges de fonctionnement de 2023

<i>Dépenses de fonctionnement</i>	<i>Estimation CA23 (millions €)</i>
<i>011 - Charges à caractère général</i>	<i>8,56 m€</i>
<i>012 - Frais de personnel et charges assimilées</i>	<i>13,24 m€</i>
<i>014 - Atténuation de produits</i>	<i>0,11 m€</i>
<i>65 - Autres charges de gestion courante</i>	<i>5,65 m€</i>
<i>66 - Charges financières</i>	<i>0,32 m€</i>
<i>67 - Charges exceptionnelles</i>	<i>0,01 m€</i>
<i>68 - Dotations aux provisions</i>	<i>0,03 m€</i>
<i>Total des dépenses réelles de fonctionnement</i>	<i>27,92 m€</i>
<i>042 - Opération d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>1,14 m€</i>
<i>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</i>	<i>29,06 m€</i>

Principaux postes de dépenses de fonctionnement, les charges à caractère général (8,5 millions d'euros) et les charges de personnel (13,2 millions d'euros) connaissent une hausse sur l'année 2023.

Concernant les charges de personnel, il est à noter la revalorisation du point d'indice en cours de budget sur décision du Gouvernement. Cette mesure a notamment demandé une Décision Modificative pour faire face aux dépenses supplémentaires induites par la mesure au bénéfice du personnel communal. Le taux de réalisation est de quasiment 100%.

Les charges à caractère général progressent de 8,3% entre 2022 et 2023, principalement sous l'effet de l'inflation et de l'ouverture du nouveau groupe scolaire Simone Veil. Ce dernier n'impacte que sur un seul trimestre l'année 2023, il convient donc de prévoir un effet report sur année pleine en 2024.

Les autres charges de gestion courante s'établiront autour de 5,65 millions d'euros. Le FCCT versé à l'EPT représente près des trois quarts de ce chapitre.

Sur l'ensemble des dépenses de gestion courante, la réalisation 2023 correspondra à 96% des crédits initialement prévus au budget 2023.

Recettes de fonctionnement	Estimation CA23 (millions €)
<i>013 - Atténuations de charges</i>	<i>0,14 m€</i>
<i>70 - Produit des services, du domaine et ventes diverses</i>	<i>2,58 m€</i>
<i>73 - Impôts et taxe (sauf 731)</i>	<i>4,36 m€</i>
<i>731 - Fiscalité locale</i>	<i>17,06 m€</i>
<i>74 - Dotations et participations</i>	<i>5,24 m€</i>
<i>75 - Autres produits de gestion courante</i>	<i>0,70 m€</i>
<i>78 - Reprise sur provisions</i>	<i>0,19 m€</i>
Total des recettes réelles de fonctionnement	30,27 m€
<i>042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>0,02 m€</i>
<i>002 - Solde d'exécution positif estimé</i>	<i>6,59 m€</i>
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	36,88 m€

Côté recettes, le produit du chapitre des dotations enregistre 5,2 millions d'euros, en légère baisse de 1,9% comparé à 2022.

Le chapitre des recettes fiscales (chapitres 73 et 731 regroupés) s'établira quant à lui autour de 21,4 millions d'euros compte-tenu de la revalorisation des bases fiscales de plus de 7% en 2023.

En ce qui concerne le produit des services, il devrait se stabiliser un peu en-dessous de 2,6 millions d'euros. La dynamique de ce chapitre s'explique notamment par la hausse du nombre d'élèves athégiens sur l'école Tomi Ungerer et la hausse de recettes des forfaits post-stationnement (FPS).

Les autres produits de gestion enregistreront une recette de 700.000€ environ. Une fois retraitée des régularisations des rattachements (160.000€) la réalisation 2023 sera globalement conforme au budget initial.

A noter la subvention exceptionnelle de la Métropole du Grand Paris (MGP) pour 100.000€ pour aider les communes à faire face aux dépenses en lien avec l'inflation.

Sur l'ensemble des recettes de gestion courante, la réalisation 2023 représentent 101,3% des recettes initialement prévues au budget 2023.

En finalité, la section de fonctionnement fera apparaître un écart positif de 1,23 million d'euros entre les recettes et les dépenses hors résultat de fonctionnement reporté.

2 - Un niveau d'investissements 2023 soutenu, en dépit des obstacles conjoncturels

Le rapport d'orientation budgétaire et le budget primitif 2023 fixaient un objectif de réalisation de 10,4 millions d'euros en dépenses d'investissement. La réalisation 2023 devrait afficher finalement 9,0 millions d'euros dont 2,1 millions d'euros en reste à réaliser sur 2024. Le nouveau groupe scolaire mobilise à lui seul 3,8 millions d'euros sur l'exercice.

<i>Dépenses d'investissement</i>	<i>Estimation CA23* (millions €)</i>
20 - Immobilisations incorporelles	0,20 m€
21 - Immobilisations corporelles	5,24 m€
23 – Immobilisations en cours	3,58 m€
Total des dépenses d'équipement	9,02 m€
16 - Emprunts et dettes assimilées	1,32 m€
Total des dépenses réelles d'investissement	10,34 m€
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,02 m€
041 - Opérations patrimoniales	0,03 m€
001 - Résultat d'investissement reporté	3,96 m€
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	14,35 m€

* Restes à réaliser 2023 compris

Il faut préciser que certains projets ont été surestimés, les coûts de ces derniers sont donc inférieurs. Par ailleurs la société titulaire de notre marché des menuiseries rencontre des difficultés : elle n'a donc pas pu honorer les travaux prévus (environ 400.000€), notamment un important programme de remplacement des huisseries sur l'école Dolto à réinscrire sur le budget 2024.

Enfin, la rétrocession des terrains du Grand Pôle Intermodal (460.000€) n'est pas finalisée : l'inscription, comptée dans les objectifs de réalisation en 2023, ne se pas réintroduite par manque de visibilité sur les négociations autour de ce protocole foncier dont les discussions échappent à la ville et dont les interlocuteurs sont nombreux.

Les dépenses d'investissement sont complétées par 1,3 million d'euros de remboursement du capital de la dette.

Recettes d'investissement	Estimation CA23* (millions €)
<i>10 - Dotations, fonds divers et réserves</i>	<i>2,14 m€</i>
<i>13 - Subventions d'investissement</i>	<i>0,88 m€</i>
<i>16 - Emprunts et dettes assimilées</i>	<i>1,81 m€</i>
<i>1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé estimé</i>	<i>4,82 m€</i>
Total des recettes réelles d'investissement	9,65 m€
<i>040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>1,14 m€</i>
<i>041 - Opérations patrimoniales</i>	<i>0,03 m€</i>
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	10,82 m€

* Restes à réaliser 2023 compris

Côté recettes, les subventions atteignent 0,9 million d'euros et les dotations d'investissement (récupération de la TVA et produits de l'aménagement) génèrent 2 millions d'euros.

La Ville a contracté un emprunt nouveau de clôture de 1,8 million d'euros dans le strict respect de l'objectif de ne pas dépasser le niveau d'endettement du 1^{er} janvier 2020.

Au global, la section d'investissement est en déficit de 3,5 millions d'euros (restes à réaliser 2023 sur 2024 inclus). Ce déficit est couvert par l'excédent de fonctionnement cumulé des exercices antérieurs. Une fois le déficit soldé, ce sont alors 4,3 millions d'euros qui pourront être réemployés en fonctionnement dans le budget 2024.

3 - Focus sur les ressources humaines

Au 31 décembre 2023, la collectivité compte 290 postes permanents pourvus. Les emplois permanents représentent 94% des dépenses du chapitre 012.

Les agents titulaires et stagiaires représentent 78% des effectifs contre 22% pour les agents contractuels. Les agents de la catégorie C constituent 79% des effectifs, 12% pour la catégorie B et 9% pour la catégorie A.

Sur l'année 2023, le traitement de base représente 75% du coût de la masse salariale réalisé. Les primes et indemnités représentent 23% et les autres éléments (NBI, SFT, Indemnité de résidence) complètent le tout à hauteur d'environ 3%.

L'année 2023 a notamment été marquée par :

- Le dégel du point indice à hauteur de 1.5% au 1^{er} juillet 2023
- La revalorisation du remboursement du titre de transport de 50 à 75% à compter du 1^{er} septembre 2023
- De nouveaux recrutements dans le cadre de l'ouverture du Groupe Scolaire Simone Veil
- De nouveaux agents à accompagner dans le cadre d'une reconversion professionnelle en PPR (Période Préparatoire de Reclassement)
- Des remplacements et réorganisations temporaires au sein des structures petite enfance – éducation afin d'assurer la continuité du service public

Le budget formation a été exécuté à hauteur de 75.000 euros, avec notamment la continuité du recrutement et la prise en charge des frais de formation des apprentis.

L'accompagnement des agents au quotidien a été renforcé par la Direction des Ressources Humaines tout au long de l'année 2023 : progression des rendez-vous médicaux auprès des médecins agréés, mise à disposition pour les agents d'une assistante sociale et d'une psychologue du travail en lien avec le CIG.

En 2024, la Direction des Ressources Humaines élaborera, en lien notamment avec les représentants du personnel, un « Document Unique » garant des conditions de travail et de sécurité des agents.

Enfin, comme les années précédentes, en 2024, la maîtrise de la masse salariale restera un objectif de bonne gestion.

III - Orientations budgétaires 2024

1 - Fonctionnement 2024

La section de fonctionnement s'équilibre autour de 35,0 millions d'euros une fois abondée de l'excédent des années antérieures (4,3 millions d'euros). Couplé aux recettes usuelles et aux objectifs de gestion sur les dépenses, un autofinancement de près de 4,8 millions d'euros pourra être mis à profit de la section d'investissement.

a) Objectifs poursuivis pour l'année 2024

Les effets de la crise énergétique déclenchée par la guerre en Ukraine en 2022 continuent de se répercuter sur le budget des ménages, mais aussi sur celui des collectivités. Même si les prix de l'énergie ont tendance à se stabiliser, la hausse que nous avons subi ces derniers mois nous impose un contrôle strict de nos dépenses de fonctionnement pour maintenir le niveau des services à la population sans recours à l'impôt.

Comme l'équipe municipale s'y est engagée, il n'y aura aucune augmentation du taux communal de la taxe foncière, seul impôt désormais qui finance le service public municipal. Le soutien du pouvoir d'achat des habitants demeure un axe fort de la politique municipale dans un contexte de forte inflation.

En 2023, le passage au Taux de participation individualisé, aussi appelé taux d'effort, permet aux familles de payer le prix le plus juste des services municipaux (cantine, centre de loisirs...). Si certaines personnes pouvaient bénéficier d'un léger effet de seuil positif dans le calcul au quotient, l'immense majorité des familles payent aujourd'hui des prestations moins chères. Cette politique de soutien aux familles se traduit par une baisse globale des recettes de la Ville. Les tarifs sont calculés sur le coût réel des services scolaires et périscolaires. La participation des familles est donc comprise entre 7,8% à 50%, la Ville participe ainsi au minimum à la prise en charge de 50% du coût réel des services. Conformément aux engagements pris, ces tarifs n'augmenteront pas et seront gelés jusqu'à la fin du mandat, en 2026.

L'Éducation demeure l'axe majeur de l'action de la Ville. Avec 5,7 millions d'euros, le secteur éducatif est de loin le plus grand poste de dépense budgétaire. Qu'il s'agisse de l'entretien des établissements, de la gestion des ressources humaines (la Ville affecte une ATSEM par niveau en maternelle, alors que la loi n'en prévoit qu'en petite section) ou encore de la restauration scolaire avec les deux cuisines centrales où sont préparés quotidiennement les repas, tout est mis en œuvre pour que les enfants soient accueillis dans les meilleures conditions.

De plus, la Ville maintient un haut niveau de dotations par élèves à raison de 40€ par élève pour les fournitures scolaires de maternelle, 35€ par élève pour les fournitures d'élémentaire, 6,83€ par élève pour la coopérative scolaire, 15 € par élève pour les projets pédagogiques, 180€ par élève pour les mini-séjours (250€ pour un élève porteur de handicap). En 2024, une dotation de 60€ par classe de maternelle et de 40€ par classe d'élémentaire pour achat de petit matériel a été décidée par les élus. A cela, il faut ajouter un forfait de 3.150€ pour un groupe estimé à 90 élèves de RASED sur toute la Ville, soit 35€ par élève.

Outre les activités et les projets menés dans les centres de loisirs de proximité, le nouveau centre de loisirs de l'école Michelet accueillera les premiers enfants en 2024.

Par ailleurs, le soutien à l'autonomie des jeunes et à leur épanouissement reste une priorité avec la poursuite des dispositifs et actions engagés les années précédentes (bourse permis de conduite, allocation étudiante, soutien financier stage BAFA...). L'acquisition de l'ancien CDPS situé en centre-ville offrira, après des travaux de rénovation et d'aménagement, aux jeunes juvisiens une nouvelle structure d'accueil et un lieu ressource. Ce dernier sera ainsi investi par tous les partenaires intervenant auprès des jeunes plus spécifiquement l'association de prévention Émergence et le délégué chargé de l'animation jeunesse, l'IFAC.

La crise sanitaire, la crise énergétique et l'inflation ont fragilisé de nombreuses familles et de nombreux juvisiens. Pour les soutenir et les accompagner, la ville continuera, par le Centre d'Action Sociale (CCAS), à financer toutes les actions et dispositifs mais aussi à soutenir toutes les associations partenaires notamment la banque alimentaire l'association Saint-Vincent de Paul dont la subvention allouée par la ville augmente chaque année.

Le service des Aînés poursuit son action en direction de nos seniors en leur proposant des animations, des sorties mais aussi des rendez-vous conviviaux tout au long de l'année ainsi qu'un accompagnement social dédié avec une assistante sociale à plein temps et un agent de convivialité mis à leur disposition et financé par la ville. Le repas de l'amitié et la distribution de colis à ceux qui ne peuvent se rendre à ce moment festif sont bien évidemment pérennisés.

Après en avoir été dépossédé en 2017, Madame le Maire a insisté auprès des services de l'État pour obtenir le retour à Juvisy du dispositif de recueil qui permet de délivrer les pièces d'identité. Depuis le 8 janvier, l'Espace Marianne est donc équipé d'un dispositif de recueil qui permet de réaliser les demandes ou de renouveler les cartes d'identité et les passeports. C'est un service public de proximité qui fait son retour à Juvisy pour faciliter le quotidien des habitants. Ce service s'accompagne aussi d'un système de demande de rendez-vous en ligne.

A cela, il faut ajouter que des permanences de nos partenaires institutionnels se remettent en place à l'espace Marianne et que des expérimentations seront faites dans les quartiers notamment à la maison de quartier Frédéric Rossif pour toujours plus de proximité.

La Ville poursuit son travail d'entretien bâtiments publics, notamment les trois écoles maternelles, les deux élémentaires et les deux groupes scolaires, dont l'école Simone Veil qui accueille des enfants depuis la rentrée 2023-2024. Les équipements sportifs sont aussi au cœur de toutes les attentions. En 2024, à la lumière des attendus de l'audit qui a été commandé sur les équipements sportifs, la municipalité entamera une véritable réflexion sur leur usage, leur développement et leur modernisation.

Partenaires essentiels de l'action communale, les associations jouent un rôle majeur dans la vie des habitants. Qu'il s'agisse de sport pour tous, de cohésion sociale, de culture ou de citoyenneté, la Ville demeure le partenaire essentiel de leurs actions au service des Juvisiens. Comme chaque année, l'enveloppe constante d'un demi-million d'euros leur sera allouée. De même, la Ville accentue ses partenariats culturels avec le conservatoire, l'école d'art Camille Lambert, les Bords de Scènes et la médiathèque.

La sécurité reste un axe fort de la politique municipale. L'ensemble des efforts consentis depuis 2014 en termes de sécurité et de prévention seront maintenus et accentués. Le troisième plan de déploiement de la vidéoprotection entre dans sa phase opérationnelle. La Ville a engagé cette année une première dépense en direction de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre qui a la charge technique de ce déploiement. En outre, les partenariats intercommunaux entre les polices municipales de Savigny-sur-Orge et Viry Châtillon seront accentués et renforcés.

Engagée pour préserver la qualité de vie et un environnement sain, la municipalité poursuit ses efforts en termes de gestion écologique des espaces verts. Elle participera cette année encore au concours des Villes et Villages Fleuris, afin de conserver ses deux premières fleurs et de concourir à la troisième. Ces distinctions viennent récompenser le travail méticuleux des jardiniers municipaux qui embellissent la Ville en utilisant les moyens les plus vertueux en termes de défense de l'environnement (0 phyto, utilisation des déchets organiques, désherbage manuel...).

Enfin, l'animation de la ville restera un axe fort de la politique municipale qui proposera de nombreuses animations festives, associatives, culturelles, citoyennes et sportives en cette année de jeux olympiques en France. Fêtes dans les quartiers pour tous les âges (Un dimanche de printemps, voitures anciennes, terrasses d'été, vide-greniers du quartier Seine, fête du Plateau, marché de Noël), manifestations labellisées Paris 2024, manifestations solidaires (parcours du cœur, course de la Jonquille, Octobre rose, téléthon...).

b) Recettes de fonctionnement

	Estimation BP24 (millions €)
<i>013 - Atténuations de charges</i>	<i>0,08 m€</i>
<i>70 - Produit des services, du domaine et ventes diverses</i>	<i>2,56 m€</i>
<i>73 - Impôts et taxe (sauf 731)</i>	<i>4,35 m€</i>
<i>731 - Fiscalité locale</i>	<i>17,58 m€</i>
<i>74 - Dotations et participations</i>	<i>5,48 m€</i>
<i>75 - Autres produits de gestion courante</i>	<i>0,64 m€</i>
Total des recettes réelles de fonctionnement	30,69 m€
<i>042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>0,04 m€</i>
<i>002 - Solde d'exécution positif estimé</i>	<i>4,32 m€</i>
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	35,05 m€

Cette année encore, le budget communal est construit **sans augmentation des taux d'impôts locaux à l'échelle communale.**

Pour rappel, après le passage à la tarification liée au taux d'effort en 2023 il a été institué un gel des tarifs jusqu'en 2026. La mesure est motivée par l'absolue nécessité de préserver le pouvoir d'achat de tous en cette période d'inflation et de prix élevés.

L'activité des structures petite enfance, des cantines et des activités périscolaires connaissent une croissance relative à la démographie. Les projections de recettes prennent en compte la forte évolution de l'effectif scolaire sur le premier trimestre 2023/2024 : plus de 70 élèves supplémentaires sur les écoles maternelles et une trentaine sur les écoles primaires. C'est essentiellement ce facteur qui impacte le produit des recettes du chapitre 70, en plus de l'accroissement du nombre d'élève athégiens sur l'école Tomi Ungerer (refacturation à Ville d'Athis-Mons).

Pour le chapitre 73, l'attribution de compensation (AC) et le fonds de solidarité d'Ile-de-France (FSRIF) sont reconduits à l'identique.

En ce qui concerne le chapitre 731, la stabilité des taux d'imposition de la taxe foncière et la compensation de la fin de la taxe d'habitation restreignent l'augmentation des recettes fiscales à la seule revalorisation et création de bases : 3,9% de revalorisation et 0,2% de création de bases. Ce processus est totalement indépendant des décisions communales.

En revanche les droits de mutations, en lien direct avec le marché de l'immobilier, est anticipé à 700.000€ (baisse de 290.000€ entre 2022 et 2023).

Enfin, la taxe sur la consommation finale d'électricité a été transférée au syndicat mixte Yvette-Orge-Seine (SMOYS) en 2023 soit une baisse de recettes de 270.000€.

Ainsi, au global, la somme des chapitres 73 et 731 est anticipé à seulement +2,4% par rapport au réalisé 2023, soit 21,93 millions d'euros.

Le chapitre 74 sera ponctuellement en hausse de 230.000€ (+4,5% par rapport au réalisé 2023). Si les dotations de l'État ne devraient pas connaître d'évolutions particulières, les subventions CAF feront d'un nouveau système de constatation impliquant, sur 2024 uniquement, une hausse de recettes. Ce changement est purement comptable (constat des avances et des soldes).

Avec la reprise anticipée du résultat des exercices antérieurs, les recettes de fonctionnement du Budget Primitif 2023 s'établiront à 35,05 millions d'euros.

c) Dépenses de fonctionnement

	Estimation BP24 (millions €)
<i>011 - Charges à caractère général</i>	9,24 m€
<i>012 - Frais de personnel et charges assimilées</i>	14,03 m€
<i>014 - Atténuation de produits</i>	0,14 m€
<i>65 - Autres charges de gestion courante</i>	6,37 m€
<i>66 - Charges financières</i>	0,41 m€
<i>67 - Charges exceptionnelles</i>	0,01 m€
<i>68 - Dotations aux provisions</i>	0,10 m€
Total des dépenses réelles de fonctionnement	30,30 m€
<i>023 - Virement à la section d'investissement</i>	3,45 m€
<i>042 - Opération d'ordre de transfert entre sections</i>	1,30 m€
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	35,05 m€

Le budget de fonctionnement 2024 est principalement impacté par deux éléments : le maintien d'un niveau de prix élevés (voire une poursuite des hausses sur certains secteurs) et le report en année pleine de l'ouverture du groupe scolaire Simone Veil pour 2 trimestres budgétaires supplémentaires.

Les dépenses de personnel sont réévaluées sur la base du réalisé 2023 et tiennent compte de l'effet report (postes pourvus en cours d'année 2023 se reportant intégralement en 2024). Le nouveau groupe scolaire a mobilisé 7,5 nouveaux ETP (ATSEM, agents d'entretien et de cantine) soit 80.000€ par trimestre de fonctionnement.

Comme ces dernières années, une attention toute particulière est donnée à l'apprentissage. Ainsi, jusqu'à une dizaine d'apprentis et d'alternants seront accueillis au sein des services de la Ville, dans les secteurs de la petite enfance, des ressources humaines, des services techniques et du cabinet du Maire.

Outre l'augmentation des fluides (eau, électricité, gaz et carburants), c'est principalement la répercussion de l'inflation sur les contrats de prestation et de maintenance qui vont venir alourdir les charges à caractère général en 2024. Par ailleurs le budget anticipe sur une année pleine le fonctionnement du groupe scolaire Simone Veil et du nouvel espace jeunesse (face à l'église).

La commune fait le choix de ne répercuter ni sur les usagers ni sur le niveau de service public les différentes augmentations de tarifs auxquelles elle fait face : seules des adaptations transparentes sur le rendu du service sont menées.

Le chapitre des autres dépenses de gestion courante (chapitre 65) devrait connaître une augmentation équivalente à l'abondement du Fonds de Compensation des Charges Transférées (FCCT). Cet abondement correspond à l'augmentation de la part fiscalité reversée (disposition légale) ainsi qu'à l'enclenchement d'un plan de déploiement de caméras supplémentaires pour le réseau de vidéoprotection sur la Ville sur 2 ans.

La Ville fait aussi le choix de maintenir l'enveloppe d'un demi-million d'euros de subventions aux associations. Il convient d'ajouter à ce montant une subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) à hauteur de 420.000€ en forte augmentation. Il s'agit à la fois de couvrir les besoins supplémentaires d'aides à la population et d'ajuster l'équilibre budgétaire après le retour du fonds de roulement du CCAS à son niveau cible.

Le nouveau cadre budgétaire M57 ne permet pas de prévoir de dépenses imprévues. La Ville mobilisera 100.000€ au chapitre des dotations aux provisions.

Ainsi agrégée et en tenant compte des amortissements, la section de fonctionnement dégage 4,75 millions d'euros au profit de la section d'investissement.

2 - Investissement 2024

La section d'investissement affiche un équilibre à 12,29 millions d'euros en incluant les restes à réaliser 2023 sur 2024.

a) Objectifs poursuivis pour l'année 2024

2024 sera une nouvelle fois une année placée sous le signe des investissements structurants pour la Ville et pour les équipements municipaux mais aussi de la poursuite du plan de rénovation des bâtiments municipaux notamment des écoles.

La Ville poursuivra son travail de désartificialisation des sols avec la réalisation d'une première cour oasis à l'école Michelet. Après la déconstruction des locaux actuels du centre de loisirs vétustes et impropres, la cour de récréation sera réaménagée afin d'offrir davantage d'espaces de jeux aux enfants tout en désimperméabiliser le sol et de créer des espaces de fraîcheur. Pour faire de Juvisy « une ville qui respire », l'entretien raisonné des espaces verts et la plantation d'arbres bénéficieront d'un soutien budgétaire à chaque fois que nécessaire. Le réaménagement des aires de jeux pour enfants vise aussi à reconquérir les squares et à rendre davantage d'espace public aux familles.

Rue Argeliès, les deux maisons en ruines des parcelles 78 et 80 à proximité de la sortie de la gare constituent un véritable problème de sécurité, car elles servent de base arrière aux différents trafiquants qui nuisent à la tranquillité du quartier et à l'image de la ville. En lien avec la Préfecture et le Monsieur le commissaire du Juvisy, la Ville a lancé un projet de déconstruction de des deux maisons après en avoir fait l'acquisition auprès de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre. Un processus particulier nécessitant des techniques de dépollution des sites a été choisi, car les sols ont été pollués jadis, au temps où une activité industrielle avait cours.

Très vieillissants, les sols du gymnase Delaune seront remplacés dans le cadre de son plan pluriannuel de rénovation des espaces sportifs. Au gymnase Ladoumègue, ce sont les portes et les issues de secours qui seront remplacées par des équipements modernes et isolants pour optimiser les économies d'énergie.

Dans cette logique, visant non seulement à rénover son patrimoine et à réaliser des travaux d'économies d'énergie, la Ville poursuit son plan de modernisation et d'optimisation énergétique des bâtiments communaux. Dans ce cadre, les huisseries de l'école maternelle Françoise Dolto seront intégralement remplacées. Plus largement, de nombreux travaux seront réalisés dans les écoles conformément au plan pluriannuel mis en place par la Ville (remise ne peinture, changement d'huisseries et de faux-plafonds, changement d'éclairages pour installer de la basse consommation, plantations, investissement spécifiques demandés en conseil d'école si nécessaire...).

Dans le parc Gounod qui n'est aujourd'hui pas ouvert au public, deux préfabriqués actuellement désaffectés seront démolis cette année en respectant les procédures les plus strictes en termes de traitement de l'amiante. Plus largement, ces opérations s'inscrivent dans un plus large projet de création d'un nouveau parc à Juvisy et en cohérence avec la création de nouvelles trames vertes inscrite dans le Plan Local d'Urbanisme.

b) Recettes d'investissement

	Estimation BP24* (millions €)
<i>10 - Dotations, fonds divers et réserves</i>	1,55 m€
<i>13 - Subventions d'investissement</i>	0,73 m€
<i>16 - Emprunts et dettes assimilées</i>	1,40 m€
<i>1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé estimé</i>	3,50 m€
<i>024 - Produits des cessions</i>	0,30 m€
Total des recettes réelles d'investissement	7,48 m€
<i>021 - Virement de la section de fonctionnement</i>	3,45 m€
<i>040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	1,30 m€
<i>041 - Opérations patrimoniales</i>	0,06 m€
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	12,29 m€

* Restes à réaliser 2023 compris

Deux ressources composent le chapitre 10 en recettes d'investissement. Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) est estimé à 0,85 million d'euros pour 2024, sur la base des dépenses réalisées en 2023.

La taxe d'aménagement vient compléter le chapitre pour un montant d'environ 0,7 million d'euros : il s'agit là d'une estimation prudente, prenant en compte le contexte sur le milieu de l'immobilier et de la construction neuve.

Du côté des subventions d'investissement (chapitre 13), les inscriptions correspondent aux subventions notifiées suivantes :

- Subventions DSIL par l'État 75.000€
- Subvention de la Métropole du Grand Paris (MGP) au titre du Fond d'Investissement Métropolitain (FIM) pour 30.000€
- Subvention du département pour le groupe scolaire Simone Veil pour 240.000€ de solde définitif
- Reversement des amendes de police 400.000€

Comme depuis plusieurs années, la Ville n'inscrit par prudence que les subventions notifiées, ce qui ne préjuge en rien des autres possibilités de subventionnement en cours d'instruction ou des dossiers qui seront déposés dans le cadre des dispositifs de subventionnement 2024.

Au 1^{er} janvier 2024, la dette de la Ville s'établissait à 10,9 millions d'euros soit 591€ par habitant. Cette année, le remboursement en capital représentera une dépense de 1,42 million d'euros. Conformément à son engagement, la collectivité ne dépassera pas les 11 millions d'endettement, niveau de référence du 1^{er} janvier 2020. Cet objectif, couplé à l'estimation des dépenses d'investissement sur l'exercice, permet d'inscrire un emprunt nouveau de 1,4 million d'euros équivalent au capital remboursé sur la même période.

L'encours de dette se compose à plus de 94% d'emprunts à taux fixe ou taux variable simple (A1 dans la classification Gissler) et d'un emprunt indexé sur l'Euribor 12 mois (barrière simple, A2 dans la classification Gissler). La dette est donc particulièrement sécurisée et ne présente aucun risque structurel. Comme tous les ans, les opportunités de renégociation de prêt seront étudiées en fonction des conditions du marché qui sont, en l'état, peu propices. Le taux moyen de la dette s'établit à 3,73%.

Le dernier emprunt nouveau a été contracté fin 2023 auprès de l'Agence France Locale (AFL) pour 1,8 million d'euros, sur la base d'un taux indexé sur Euribor3M+0,70% pour une durée de 20 ans.

L'autofinancement en provenance de la section de fonctionnement permet de compléter les recettes d'investissement, qui s'établissent à 12,29 millions d'euros au total.

c) Dépenses d'investissement

	Estimation BP24* (millions €)
20 - Immobilisations incorporelles	0,50 m€
21 - Immobilisations corporelles	8,15 m€
23 – Immobilisations en cours	0,53 m€
Total des dépenses d'équipement	9,18 m€
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0,15 m€
16 - Emprunts et dettes assimilées	1,45 m€
27 - Autres immobilisations financières	0,02 m€
Total des dépenses réelles d'investissement	10,80 m€
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,04 m€
041 - Opérations patrimoniales	0,06 m€
001 - Résultat d'investissement reporté	1,39 m€
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	12,29 m€

* Restes à réaliser 2023 compris

Les dépenses d'équipements inscrites au budget primitif 2024 représenteront 9,18 millions d'euros dont 2,13 millions d'euros de restes à réaliser 2023 reportés sur 2024.

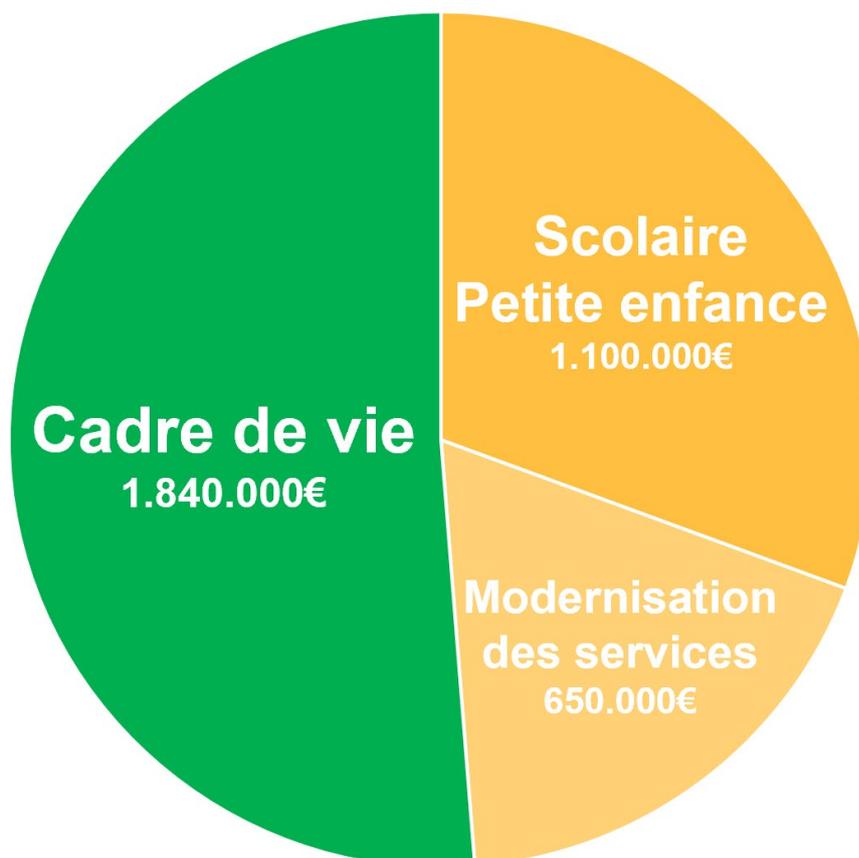
La Ville de Juvisy-sur-Orge se fixe pour objectif en 2024 une réalisation de dépenses d'investissement à 6,42 millions d'euros soit 4,29 millions d'euros de réalisations nouvelles sur l'année en plus des restes à réaliser 2023 sur 2024.

Le crédit de paiement 2024 du groupe scolaire Simone Veil s'établira à 700.000€ essentiellement via le report des crédits 2023 non consommés. Une fois tous les procès-verbaux de réception et tous les montants réglés, l'autorisation de programme fera l'objet d'un bilan spécifique permettant de refermer la procédure budgétaire par délibération du Conseil Municipal.

Pour rappel, le crédit de paiement 2022 est arrêté à 6,78 millions d'euros et le crédit de paiement 2023 à 3,75 millions d'euros.

Hors groupe scolaire Simone Veil et hors restes à réaliser, il reste ainsi une enveloppe de 3,59 millions d'euros d'investissements nouveaux qui pourra être déployée dans les grandes thématiques suivantes :

- Cadre de vie 1,84 million d'euros : l'embellissement des parcs et jardins, la préservation du cadre de vie et l'entretien bâtementaire viseront prioritairement une réduction de l'impact énergétique et leur mise en accessibilité. Une percée verte sera créé rue Jean Argeliès sur les parcelles acquises par la Ville, venant accroître les espaces de respirations disponibles.
- Scolaire et petite enfance 1,10 million d'euros : avec huit écoles primaires et cinq accueils petite enfance, la Ville se doit d'organiser l'entretien et l'amélioration de ces bâtiments. La Ville débutera notamment un programme de construction de cours oasis en débutant par l'école Michelet.
- Modernisation des services 0,65 million d'euros : cette catégorie rassemble l'ensemble de l'investissement courant et récurrent des services (systèmes d'information, outillage, mobilier, etc.) La principale réalisation 2024 de cette enveloppe concerne le passage en téléphonie IP pour l'ensemble des sites de la Ville.



Répartition des investissements 2024 (hors groupe scolaire Simone Veil)

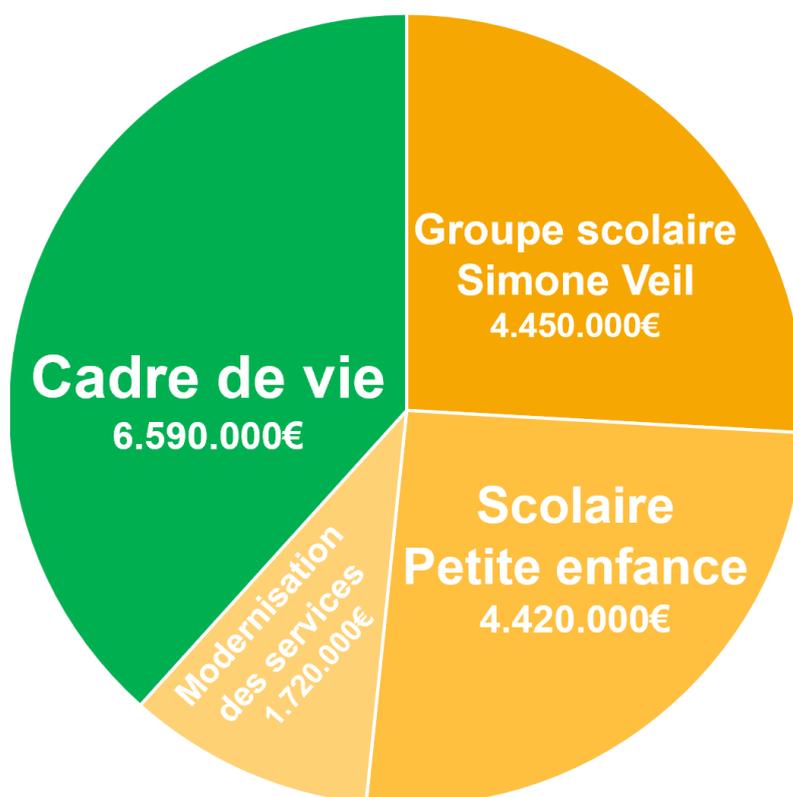
Le tableau suivant retrace de manière non exhaustive les principales réalisations nouvelles pour 2024 (en milliers d'euros) :

Rue Jean Argeliès - Création d'un parc	450 k€
Gymnase Delaune - Rénovation sol et divers travaux	350 k€
Ecole Michelet - Implantation d'une cour oasis	300 k€
Parking Condorcet - Rénovation globale (sol, rampe, etc.)	300 k€
Ecole Dolto - Changement des huisseries et couverture (réinscription)	250 k€
Divers travaux dans les classes et locaux scolaires	150 k€
Observatoire - Etudes de renforcement 2 ^e tranche	100 k€
Ecole Michelet - Démolition du préfabriqué périscolaire	70 k€
Acquisition d'un véhicule pour la police municipale	50 k€

IV - Programmation pluriannuelle 2023-2025

Cette section du rapport traite du programme d'investissement pluriannuel sur la période 2023-2025, échafaudé fin 2022 dans la perspective de la séquence budgétaire 2023. Sur la base d'hypothèses de gestion, portant notamment sur une évolution encadrée des dépenses de fonctionnement et une estimation raisonnable des recettes de fonctionnement, la Ville est en mesure de se projeter et d'adapter son plan en fonction de la réalité. Il convient d'actualiser ce plan notamment compte-tenu des résultats financiers, du nouveau budget 2024 et des réalisations 2023 notamment en investissement.

Toujours en maintenant des indicateurs permettant de conserver une santé financière viable, Juvisy-sur-Orge pourra compter sur une enveloppe d'investissement d'un peu plus de 17 millions d'euros sur la période 2023-2025, réparti sur 3 ans dans les grandes thématiques suivantes :



Répartition des investissements 2023-2025

Le nouveau groupe scolaire Simone Veil a mobilisé 3,75 millions d'euros en 2023. Suivant l'AP/CP en vigueur, un report de crédit assure 0,7 million d'euros en 2024 pour le paiement des derniers états de réception du bâtiment : cette enveloppe ne devrait pas être dépensée dans son intégralité.

Investissement majeur pour la Ville, le financement de cette école est assuré par une subvention du Conseil Départemental de l'Essonne pour 1,2 million d'euros, mais aussi des fonds propres et une part d'emprunt. Cette dernière répond à l'engagement pris devant les Juvisiens : les emprunts nouveaux ne font pas dépasser le niveau d'endettement de début 2020.

La sécurité et la préservation du cadre de vie, l'embellissement des parcs et jardins, la modernisation des lieux de pratique sportive, ainsi que l'installation de commerces de qualité seront des objectifs constants. La Ville se donnera les moyens de réussir ces projets avec une enveloppe de près de 6,6 millions d'euros d'ici 2025.

Plusieurs réalisations majeures sont à noter dans le domaine des espaces de respiration urbaine avec la création d'un parc rue Argeliès, le réaménagement du square Lucie Aubrac dans la continuité de ceux du parvis de l'Église, de la Résidence Ferry ou encore du square seine (structure de jeux inclusive) et la déperméabilisation de la place Louise Michel après celle du bas de la Grande Rue ainsi que la poursuite de la rénovation des quais de Seine avec celle du quai Timbaud.

Les structures sportives feront aussi l'objet de réhabilitations avec la rénovation du sol du gymnase Delaune et la remise à niveau d'un des stades de la Ville dans la continuité des réaménagements des city-stade, dont celui du centre-ville (Ferry) et la création de parcours santé.

Le secteur scolaire et de la petite enfance ne sera pas en reste : en plus du nouveau groupe scolaire Simone Veil, c'est 4,42 millions d'euros sur 3 ans seront investis sur les écoles de la Ville et les crèches.

En complément des rénovations énergétiques et des travaux concertés avec les représentants de parents d'élèves et les directeurs d'écoles, une part importante de cette enveloppe sera consacrée à la création de cours oasis dans les écoles Michelet et Jaurès.

Juvisy-sur-Orge poursuivra la modernisation de ses services par l'intermédiaire d'une enveloppe de 1,72 million d'euros. Cette thématique inclut notamment le vaste plan numérique à l'école en cours de déploiement depuis 2022, mais aussi la reprise en interne de la gestion des systèmes informatiques (passage en téléphonie IP, serveurs, sécurité informatique, etc.) ainsi que tout le matériel nécessaire fonctionnement quotidien des services : véhicule pour la police municipale par exemple, outillage pour les espaces verts...

Enfin, depuis plusieurs années la Ville mène un large plan de rénovation énergétique des bâtiments en engageant des travaux permettant une amélioration immédiate des performances énergétiques. La plupart de ces travaux sont aujourd'hui réalisés et pour aller plus loin, une étude énergétique a été diligentée en décembre dernier sur l'ensemble des bâtiments. Elle a pour but de rendre des conclusions à la mi-2024 sur les travaux qui pourraient permettre de nouvelles optimisations. En fonction des travaux préconisés, la Ville étudiera la possibilité de faire se financer par des subventions de droit commun ou par l'intermédiaire de certificats d'économie d'énergie (CEE). Ainsi, le PPI sera adapté pour prendre en compte les conclusions de cette étude.

En résumé, le tableau suivant récapitule par année et par thématique les 17,18 millions d'euros d'investissement sur la période 2023-2025.

A noter que les restes à réaliser 2023 sur 2024 sont pris en compte, pour ne faire apparaître que l'investissement spécifique à la période.

	2023 réalisé+RAR (en millions €)	2024 prospectif (en millions €)	2025 prospectif (en millions €)	
Groupe scolaire	3,75 m€	(*) 0,70 m€	//	4,45 m€
Cadre de vie	2,38 m€	1,84 m€	2,37 m€	6,59 m€
Scolaire et petite enfance	2,32 m€	1,10 m€	1,00 m€	4,42 m€
Modernisation des services	0,57 m€	0,65 m€	0,50 m€	1,72 m€
	9,02 m€	4,29 m€	3,87 m€	17,18 m€

* Report des crédits de paiement conformément à l'AP/CP en cours